GE Healthcare

Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Stray Light Test Kit; part of 'UV Test Kit, 254 nm, 5

mm'

Numéro de catalogue 18-1129-65

Synonyme propanone; propane-2-one

Utilisations Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Autre industrie non spécifiée: CHEMICÁLS (METHYL ISOBUTYL KETONE, METHYLISOBUTYL CARBINOL; METHYL METHACRYLATE; BISPHENOL-A); PAINT, VARNISH AND LACQUER SOLVENT; CELLULOSE ACETATE, ESPECIALLY AS SPINNING SOLVENT; TO CLEAN AND DRY PARTS OF PRECISION EQUIPMENT; SOLVENT FOR

POTASSIUM IODIDE AND PERMANGANATE; DELUSTERANT FOR CELLULOSE ACETATE FIBERS;

SPECIFICATION TESTING OF VULCANIZED RUBBER PRODUCTS.

Type de produit Liquide.

Date de validation 4 Mai 2015

Date d'impression 04 Mai 2015

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

2. Identification des dangers

État physiqueÉquide.CouleurIncolore.OdeurParfumé.Mention d'avertissementDANGER!

Mentions de danger VAPEUR ET LIQUIDE HAUTEMENT INFLAMMABLES. INFLAMMABLE. LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN

INCENDIE INSTANTANÉ. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX. PEUT ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Mesures de précaution Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne

pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après

usage.

Voies d'absorption Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Irritant pour les yeux.

PeauPeut provoquer une irritation de la peau.InhalationAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques Peut endommager l'organe cible.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.Organes ciblesCause des lésions aux organes suivants : reins, foie.

Peut causer des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux,

système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.



Référence Page 1 de 7

18112965-1 Date de validation 4 Mai 2015



 Inhalation
 Aucune donnée specifique.

 Ingestion
 Aucune donnée spécifique.

 Peau
 Aucune donnée spécifique.

Yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique

en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom Numéro CAS % en poids

Acétone 67-64-1 100 -

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peauEn cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver

soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le

bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Liquide extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une

augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou

d'explosion.

Moyens d'extinction

Utilisables Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Non utilisables NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spéciaux en cas

Protection des sauveteurs

d'exposition

Inhalation

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque.

Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone

monoxyde de carbone

HIOHOXY

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).



Référence

Page 2 de 7

18112965-1 Date de validation 4 Mai 2015



Méthodes de nettoyage

Arreter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Utilisez les outils sans étincelage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		MPT (8 hours)		LECT (15 mins)			Ceiling				
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/	Autre	ppm	mg/	Autre	ppm	mg/	Autre	Notations
			m³			m³			m³		
Acétone	US ACGIH 6/2013	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
	AB 4/2009	500	1200	-	750	1800	-	' -	-	-	1
	BC 7/2013	250	-	-	500	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
	QC 12/2012	500	1190	-	1000	2380	-	-	-	-	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antiexplosion.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.



Référence 18112965-1 Page 3 de 7

Date de validation 4 Mai 2015



Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et

aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut

pas être évaluée avec précision.

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation Yeux

des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les

éclaboussures de produits chimiques.

Peau L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection

antistatiques

Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des

combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection Équipement de protection individuelle (Pictogrammes) Non disponible. Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique **L**iquide.

Point d'éclair Vase clos: -18.1°C (-0.58°F)

Durée de combustion Non applicable. Vitesse de combustion Non applicable. Température d'auto-inflammation 464.9°C (868.8°F) Limites d'inflammablité Seuil minimal: 2%

Seuil maximal: 13%

Couleur Incolore. Odeur Parfumé. Poids moléculaire 58.09 g/mole Formule moléculaire C_3H_6O

Point d'ébullition/condensation 56.05°C (132.9°F) Point de fusion/congélation 94.7°C (-138.5°F) 234.85°C (454.7°F) Température critique

Densité relative 0.8

🛂 kPa (180.01 mm Hg) [température ambiante] Pression de vapeur

Densité de vapeur 2 [Air = 1]100% (v/v) Volatilité Seuil de l'odeur 62 à 130 ppm

Vitesse d'évaporation 6.06 (acétate de butyle = 1)

TDAA Non disponible.

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide, l'eau chaude et acétone.

Produit en aérosol

Chaleur de combustion -28.49 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique Le produit est stable.

Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : Matériaux incompatibles

matières comburantes

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.



Référence 18112965-1 Page 4 de 7

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de

l'ingrédient Acétone

Résultat Espèces Exposition Dosage

Rat

Conclusion/Résumé

DL50 Orale Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

Α4

Classification

l'ingrédient Acétone

Nom du produit ou de

ACGIH

CIRC

EPA

NIOSH

5800 mg/kg

NTP

OSHA

D

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible. **Produits synergiques** Non disponible

Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement Facilement biodégradable Ce produit a un potentiel de bioaccumulation bas.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient

Kcétone

Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce

Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce

Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce Chronique NOEC 5 µg/l Eau de mer

Poisson - Pimephales promelas -Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)

Algues - Ulva pertusa

Crustacés - Gammarus pulex

Daphnie - Daphnia magna

Résultat Espèces

Algues - Ulva pertusa Crustacés - Daphniidae Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Gasterosteus aculeatus -

Larve

96 heures 48 heures 48 heures 96 heures

Exposition

96 heures 21 jours 21 jours 42 jours

Conclusion/Résumé Non disponible.

Persistance/dégradabilité

Coefficient de partage n-octanol/

✓ .23

eau

Facteur de bioconcentration

Effets nocifs divers Aucun effet important ou danger critique connu.



Référence

18112965-1

Date de validation 4 Mai 2015

Page 5 de 7

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA

Non disponible.

Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

Ingredient	No CAS	Statut	Numéro de référence	
Acetone (I); 2-Propanone (I)	67-64-1	Référencé	U002	

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport								
Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations		
Classification pour le DOT	UN1090	ACETONE RQ	3	II	PARIOZI UZIN	Quantité à déclarer 5000 lb / 2270 kg (758.12 gal / 2869.8 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.		
						Quantité limitée Oui.		
						Instructions de conditionnement Avion de passagers Limitation de quantité: 5 L		
						Avion cargo Limitation de quantité: 60 L		
						<u>Dispositions particulières</u> IB2, T4, TP1		
Classification pour le TMD	UN1090	ACETONE	3	II	3	-		
Classement mexicain	UN1090	Acétone	3	II	3	-		
Classe ADR/RID	UN1090	ACETONE	3	II		Numéro d'identification du danger 33 Quantité limitée		
						LQ4		
Classe IMDG	UN1090	ACETONE (ACETONE SOLUTIONS)	3	II	3	-		



Référence 18112965-1 Page 6 de 7

Date de validation 4 Mai 2015



Aircraft Quantity limitation:
5 L
Cargo Aircraft Only
Quantity limitation: 60 L
Limited Quantities Passenger Aircraft

GE*: Groupe d'emballage

Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada) Classe B-2: Liquide inflammable

Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

 INRP canadien
 Cette substance est répertoriée.

 Substances toxiques au sens de
 Cette substance est répertoriée.

la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada Cette substance est répertoriée ou exclue.

Réglementations Internationales

Listes internationales Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Cette substance est répertoriée ou exclue.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Cette substance est répertoriée ou

exclue.

Inventaire du Japon: Cette substance est répertoriée ou exclue. **Inventaire de Corée**: Cette substance est répertoriée ou exclue.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Cette substance est répertoriée ou exclue.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIOC): Cette substance est répertoriée ou exclue. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Cette substance est répertoriée ou exclue.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

<u>Historique</u>

Date d'impression04 Mai 2015Date de publication précédente12 Novembre 2013

Date d'édition 04 Mai 2015 **Version** 4,2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence

18112965-1

Page 7 de 7

Date de validation 4 Mai 2015

Version 4.2